

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2025

SOMMAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant

État des résultats 1

État de l'évolution de l'actif net 2

Bilan 3

État des flux de trésorerie 4

Notes complémentaires 5 - 12

Renseignements complémentaires

Annexe A - Subvention Ministère de la Santé et des Services sociaux - Convention RSOSA
- MSSS 13

Annexe B - Subvention Ministère de la Santé et des Services sociaux - entente de
référencement - MSSS 14

Annexe C - Projet SA Mauricie 15

Annexe D - Appui - Projet d'optimisation et d'harmonisation de l'utilisation de la plateforme
Hestia Solution 15

Aux administrateurs de Fédération Québécoise des Sociétés Alzheimer

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Fédération Québécoise des Sociétés Alzheimer (l'« Organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états, une opinion non modifiée le 11 juin 2024.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de l'audit.

Brossard (Québec)
Le 10 juin 2025

MNP SENCRL, S¹

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A111351

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

1

	2025 \$	2024 \$
PRODUITS		
Apports		
Subventions (note 3)	3 805 202	1 771 763
Dons de « Société Alzheimer du Canada »	2 774 442	2 771 931
Dons	377 914	492 984
Dons - Campagne fédérée	8 938	56 833
Commandites et partenariats divers	1 684	5 127
Cotisations reçues des Sociétés Alzheimer régionales	200 501	202 100
Revenus de gestion	89 832	77 506
Projet SA Mauricie (annexe C)	87 499	60 499
Revenus de placements	76 324	52 970
Revenus d'inscription - colloque et congrès	48 700	26 775
Revenus de formation	25 556	59 867
Remboursements de dépenses - Sociétés Alzheimer régionales	21 233	18 921
Revenus d'activités organisées par des tiers	19 229	9 196
Variation de la juste valeur des placements	-	25 624
	<u>7 537 054</u>	<u>5 632 096</u>
CHARGES		
Opérations et marketing « Société Alzheimer du Canada »	2 055 260	2 482 671
Versements aux Sociétés Alzheimer régionales-SAR - Convention d'aide pour rehausser les services offerts par les SAR aux personnes vivant avec la maladie-PVAM et aux personnes proches aidantes-PPA(RSOSA) - MSSS	1 853 847	-
Versements aux Sociétés Alzheimer régionales - entente de référencement - MSSS	1 200 000	1 360 368
Salaires et charges sociales	1 202 168	925 626
Recherche « Société Alzheimer du Canada »	421 424	170 682
Congrès et colloques	193 370	131 711
Services professionnels	171 987	179 576
Publicité et promotion	146 033	95 873
Loyer et électricité	67 831	66 074
Communications	47 186	44 558
Développement - Programmes	34 112	67 526
Déplacements et représentation	32 779	14 543
Télécommunications	21 049	20 882
Entretien et licences informatiques	17 213	12 327
Projets pilotes en prévention de la maladie	11 977	56 833
Fournitures de bureau	8 427	8 579
Assurances, taxes et permis	5 168	5 012
Formation	2 042	15 785
Frais de postes et de courrier	595	835
Frais bancaires	5 194	5 225
Amortissement des immobilisations corporelles	25 785	27 163
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	1 046
	<u>7 523 447</u>	<u>5 692 895</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>13 607</u>	<u>(60 799)</u>

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

2

				2025	2024
	Grevé d'affectations d'origine interne	Investi en immobi- lisations corporelles	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	612 207	95 303	896 303	1 603 813	1 664 612
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	(25 785)	39 392	13 607	(60 799)
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	-	6 172	(6 172)	-	-
AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE (note 4)	(130 885)	-	130 885	-	-
AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE (note 4)	197 367	-	(197 367)	-	-
SOLDE À LA FIN	678 689	75 690	863 041	1 617 420	1 603 813

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

BILAN

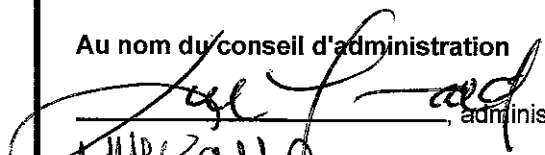
31 MARS 2025

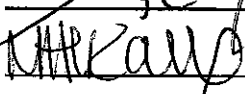
3

	2025 \$	2024 \$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	3 698 153	3 292 807
Débiteurs (note 5)	855 610	476 924
Frais payés d'avance	<u>73 539</u>	<u>44 075</u>
	4 627 302	3 813 806
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	<u>75 690</u>	<u>95 303</u>
	<u><u>4 702 992</u></u>	<u><u>3 909 109</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	1 101 093	897 288
Produits perçus d'avance	142 115	43 579
Apports reportés (note 8)	<u>1 842 364</u>	<u>1 364 429</u>
	<u>3 085 572</u>	<u>2 305 296</u>
ACTIF NET		
GREVÉ D'AFFECTIIONS D'ORIGINE INTERNE	678 689	612 207
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	75 690	95 303
NON AFFECTÉ	<u>863 041</u>	<u>896 303</u>
	<u>1 617 420</u>	<u>1 603 813</u>
	<u><u>4 702 992</u></u>	<u><u>3 909 109</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration


_____, administrateur


_____, administrateur

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

4

	2025 \$	2024 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	13 607	(60 799)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	25 785	27 163
Variation de la juste valeur des placements	-	(25 624)
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	-	1 046
	<u>39 392</u>	<u>(58 214)</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(378 686)	(396 284)
Frais payés d'avance	(29 464)	(14 212)
Créditeurs	203 805	308 945
Produits perçus d'avance	98 536	2 570
Apports reportés	<u>477 935</u>	<u>74 126</u>
	<u>411 518</u>	<u>(83 069)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 172)	(12 184)
Produit de la cession de placements	-	695 767
	<u>(6 172)</u>	<u>683 583</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	405 346	600 514
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>3 292 807</u>	<u>2 692 293</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u><u>3 698 153</u></u>	<u><u>3 292 807</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUTS DE CONSTITUTION ET OBJECTIFS

Fédération Québécoise des Sociétés Alzheimer, (l' « organisme »), constitué sous l'autorité de la partie III de la « Loi sur les compagnies du Québec » le 24 avril 1986, est un organisme de bienfaisance au sens de la « Loi de l'impôt sur le revenu » et il est exempté d'impôt sur le revenu. Ses objectifs sont les suivants :

- Prévenir et alléger les conséquences personnelles et sociales de la maladie de Alzheimer et des troubles neurocognitifs majeurs en offrant des interventions, des soins, de la formation et des services de soutien de pointe qui ont un impact positif à long terme;
- Aider les personnes atteintes et leurs proches en les dirigeants vers les ressources appropriées;
- Promouvoir et contribuer à la recherche sur les causes de la maladie, sur ses traitements et sur sa guérison;
- Mettre en commun les ressources et les collaborations nécessaires, dont les fournisseurs de soins de santé et les services communautaires afin de réaliser sa mission;
- Agir comme pôle de mobilisation et de concertation des Membres afin de soutenir la prise de décision sur les actions à mener en commun par les Membres ou la Fédération, au nom de la Fédération;
- Évaluer les capacités requises pour réaliser les actions communes, rassembler ces ressources auprès des Membres et d'acteurs privés et publics, et en gérer l'utilisation.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les passifs pris en charge.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CONSTATATION DES PRODUITS

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour les apports. Les apports non reportés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reportés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Revenus de cotisations, de gestion, d'inscription, d'activités organisées par des tiers, de formation et autres revenus

Les revenus de cotisations, de gestion, d'inscription, d'activités organisées par des tiers, de formation et les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les services sont rendus et lorsque leur réception est raisonnablement assurée.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et tiennent compte de la variation non réalisée de la juste valeur.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs, à l'exception des taxes sur les transactions commerciales.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou au montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Des bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer son fonctionnement. En raison des difficultés à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

VENTILATION DES CHARGES

L'organisme présente plusieurs de ses charges ventilées dans plusieurs projets.

Les charges de salaires et charges sociales sont ventilées selon le temps réel réalisé dans chaque projet.

Les charges de loyer et d'électricité sont ventilées en fonction de la superficie de l'espace de travail des employés ayant travaillé sur les projets.

Les charges ci-dessous sont ventilées en fonction des dépenses réelles des employés ayant travaillé sur les projets :

- Déplacements et représentation;
- Entretien et licences informatiques;
- Télécommunications;
- Congrès et colloques;
- Communications;
- Fournitures de bureau;
- Développement - programmes.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

3. SUBVENTIONS

	2025	2024
	\$	\$
Subvention du Ministère de la Santé et des Services sociaux - Convention RSOSA - MSSS (annexe A)	2 017 619	-
Subvention du Ministère de la Santé et des Services sociaux - entente de référencement - MSSS (annexe B)	1 326 300	1 486 668
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec - Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), Soutien à la mission globale	206 851	201 413
Société Alzheimer du Canada - Projet du premier lien	134 743	-
Appui - Projet d'optimisation et d'harmonisation de l'utilisation de la plateforme Hestia Solution (annexe D)	93 451	-
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec - programme Québec ami des aînés (QADA)	<u>26 238</u>	<u>83 682</u>
	<u>3 805 202</u>	<u>1 771 763</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2025****9****4. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE**

Le conseil d'administration de l'organisme a résolu d'affecter des montants à des fins spécifiques. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

Au cours de l'exercice, l'organisme a utilisé un montant de 130 885 \$ d'affectations d'origine interne relativement aux projets de soutien aux Sociétés Alzheimer régionales. Également, le conseil d'administration a affecté un montant total de 197 367 \$ aux fonds affectés ci-dessous. Au 31 mars 2025, le solde des affectations se détaille comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Relocalisation des locaux	8 155	8 155
Projets de soutien aux Sociétés Alzheimer régionales	320 985	312 552
Pérennité financière de l'organisme	<u>349 549</u>	<u>291 500</u>
	<u>678 689</u>	<u>612 207</u>

5. DÉBITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Apports		
Dons de « Société Alzheimer du Canada »	379 489	126 846
Subventions - Ministère de la Santé et des Services sociaux	<u>416 564</u>	<u>304 085</u>
	796 053	430 931
Taxes sur les transactions commerciales	29 721	23 279
Cotisations des Sociétés Alzheimer régionales	28 426	7 954
Autres	<u>1 410</u>	<u>14 760</u>
	<u>855 610</u>	<u>476 924</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

10

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Mobilier de bureau	51 185	21 227	29 958	37 447
Matériel informatique	36 700	20 158	16 542	16 587
Améliorations locatives	59 293	30 103	29 190	41 269
	<u>147 178</u>	<u>71 488</u>	<u>75 690</u>	<u>95 303</u>

7. CRÉDITEURS

	2025 \$	2024 \$
Sociétés Alzheimer régionales	817 523	675 284
Salaires et vacances	138 446	101 063
Subventions à remettre	53 765	55 375
Fournisseurs et frais courus	48 215	35 668
Sommes à remettre à l'État	43 144	29 898
	<u>1 101 093</u>	<u>897 288</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

11

8. APPORTS REPORTÉS

	2025			Solde à la fin \$
	Solde au début \$	Apports de l'exercice \$	Constatés en produits de l'exercice \$	
Formation	24 873	8 742	(706)	32 909
Fonds de recherche	590 706	177 823	-	768 529
MSSS - Projet QADA	1 237	25 000	(26 237)	-
Fonds de recherche au Québec	582 996	22 703	-	605 699
Projets pilotes en prévention de la maladie	164 617	-	(8 938)	155 679
Projets Proches aidants - Pétro-Canada	-	175 000	-	175 000
Projet APPUI - Optimisation d'Hestia	-	112 500	(93 452)	19 048
Projet santé cognitive	-	85 500	-	85 500
	<u>1 364 429</u>	<u>607 268</u>	<u>(129 333)</u>	<u>1 842 364</u>

	2024			Solde à la fin \$
	Solde au début \$	Apports de l'exercice \$	Constatés en produits de l'exercice \$	
Formation	14 721	12 030	(1 878)	24 873
Fonds de recherche	488 623	102 083	-	590 706
MSSS - Projet QADA	84 919	-	(83 682)	1 237
Fonds de recherche au Québec	571 690	11 306	-	582 996
Projets pilotes en prévention de la maladie	130 350	91 100	(56 833)	164 617
	<u>1 290 303</u>	<u>216 519</u>	<u>(142 393)</u>	<u>1 364 429</u>

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux pour ses locaux, échéant en juin 2025 et août 2027, totalisent 139 795 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

	\$
2026	58 400
2027	57 455
2028	<u>23 940</u>
	<u><u>139 795</u></u>

Le bail pour les locaux de l'organisme comporte une option de renouvellement de cinq ans.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

13

	2025 \$	2024 \$
ANNEXE A - SUBVENTION MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX - CONVENTION RSOSA - MSSS		
PRODUITS		
Subvention		
- Portion Sociétés Alzheimer régionales	1 867 619	-
- Portion Fédération Québécoise des Sociétés Alzheimer	<u>150 000</u>	<u>-</u>
	<u>2 017 619</u>	<u>-</u>
CHARGES		
Versements aux Sociétés Alzheimer régionales	1 853 847	-
Salaires et charges sociales	108 476	-
Congrès et colloques	22 172	-
Communications	11 576	-
Services professionnels	7 157	-
Projet pilote en prévention de la maladie - Guide harmonisé pour les personnes vivants avec la maladie	3 038	-
Matériel informatique	2 694	-
Déplacements et représentation	1 072	-
Télécommunications	250	-
Fournitures de bureau	190	-
Entretien et licences informatiques	17	-
Frais de postes et de courrier	6	-
Frais d'administration	<u>7 124</u>	<u>-</u>
	<u>2 017 619</u>	<u>-</u>
Excédent des produits sur les charges	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>

En vertu de la nouvelle entente conclue avec le MSSS le 28 novembre 2024, ce dernier s'est engagé à verser aux Sociétés Alzheimer régionales (SAR), par le biais de la Fédération Québécoise des Sociétés Alzheimer, un montant maximum de 2 250 000 \$ afin de pourvoir à certaines dépenses courantes des SAR liées à la mise en œuvre de la Convention d'aide pour rehausser les services offerts par les SAR aux personnes vivant avec la maladie et aux personnes proches aidantes.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025****14**

	2025 \$	2024 \$
ANNEXE B - SUBVENTION MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX - ENTENTE DE RÉFÉRENCIEMENT - MSSS		
PRODUITS		
Subvention		
- Portion Sociétés Alzheimer régionales	1 200 000	1 360 368
- Portion Fédération Québécoise des Sociétés Alzheimer	<u>126 300</u>	<u>126 300</u>
	<u>1 326 300</u>	<u>1 486 668</u>
CHARGES		
Versements aux Sociétés Alzheimer régionales	1 200 000	1 360 368
Salaires et charges sociales	103 831	111 401
Congrès et colloques	7 889	1 238
Entretien et licences informatiques	5 047	714
Loyer et électricité	3 600	3 600
Publicité et promotion	2 770	4 215
Communications	1 892	-
Fournitures de bureau	1 056	-
Télécommunications	206	204
Déplacements et représentation	9	-
Développement - programmes	<u>-</u>	<u>4 928</u>
	<u>1 326 300</u>	<u>1 486 668</u>
Excédent des produits sur les charges	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>

En vertu de l'entente conclue avec le MSSS en juillet 2022, ce dernier s'est engagé à verser aux Sociétés Alzheimer régionales (SAR), par le biais de la Fédération Québécoise des Sociétés Alzheimer, un montant annuel maximum de 1 200 000 \$ afin de pourvoir à certaines dépenses courantes des SAR liées à la mise en œuvre du projet de référencement.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES SOCIÉTÉS ALZHEIMER

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

15

	2025 \$	2024 \$
ANNEXE C - PROJET SA MAURICIE		
PRODUITS		
Projet SA Mauricie	87 499	60 499
Dons	<u>2 535</u>	<u>-</u>
	<u>90 034</u>	<u>60 499</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	78 805	52 565
Loyer et électricité	3 735	3 600
Déplacements et représentation	3 103	1 053
Entretien et licences informatiques	1 896	1 675
Télécommunications	1 185	948
Congrès et colloques	562	-
Communications	452	-
Fournitures de bureau	296	312
Publicité et promotion	-	339
Frais de postes et de courrier	<u>-</u>	<u>7</u>
	<u>90 034</u>	<u>60 499</u>
Excédent des produits sur les charges	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>

ANNEXE D - APPUI - PROJET D'OPTIMISATION ET D'HARMONISATION DE L'UTILISATION DE LA PLATEFORME HESTIA SOLUTION

PRODUITS		
Subvention Appui	<u>93 451</u>	<u>-</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	67 477	-
Développement - programmes	25 084	-
Déplacements et représentation	593	-
Entretien et licences informatiques	245	-
Télécommunications	<u>52</u>	<u>-</u>
	<u>93 451</u>	<u>-</u>
Excédent des produits sur les charges	<u><u>-</u></u>	<u><u>-</u></u>